

• (10.20 p.m.)

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que c'est une habitude répréhensible que nous ne pourrions refréner qu'en protestant par tous les moyens à notre disposition. J'ai moi-même soulevé la question, ayant été Orateur, et je me demande donc si on ne pourrait pas exercer une surveillance ou avoir des installations convenables pour la tenue d'interviews au lieu de cette mêlée qui se produit en dehors de la Chambre.

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Je m'abstiens de discuter du système du tableau de présence dont le député a parlé au cours des sept minutes qui lui étaient allouées. Je dois aussi rester neutre devant la supposition que le syndicat des mécaniciens est responsable de la rupture des relations ouvrières à Air Canada. Le député a droit à son opinion. S'il le pense, il peut dire que les ouvriers ont tort, mais comme ministre du Travail, je ne serai pas en mesure de désigner le coupable avant la fin de cette grève contrariante.

Le représentant n'attend pas, je pense, que je blâme les syndicats, pas plus qu'Air Canada. Je peux dire toutefois qu'il y a une agitation ouvrière à Air Canada. Le cas n'est pas isolé, je pense, si ce n'est la décision de faire grève. Après avoir participé à des négociations de ce genre, je puis dire que les relations entre Air Canada et les syndicats sont, en général, loin d'être parfaites.

Quant aux déclarations faites en dehors de la Chambre, je dois m'avouer aussi coupable que les autres ministres. En toute honnêteté, l'autre jour, j'ai été assez bref dans ma réponse, ce qui est une heureuse innovation; en général, l'Orateur m'accuse et me semonce parce que je transforme mes réponses en déclarations.

Pour ce qui est du recours à la télévision à l'extérieur de la Chambre, l'honorable vis-à-vis conviendra sans doute, étant honnête homme, que ce recours n'est pas l'exclusivité des ministres ou des autres députés ministériels. S'il calculait le temps consacré à chaque parti devant les caméras de la télévision, dans l'édifice central ou en dehors de cette enceinte, il se rendrait compte, j'en suis convaincu, qu'il est équitablement réparti entre chaque parti. Chaque fois que le député a quelque chose d'important à communiquer, je sur sûr que les caméras se braqueront volontiers sur lui et qu'il pourra transmettre à loisir sur les ondes ses paroles pleines de sagesse. Inutile de dire que la plupart des Canadiens, connaissant sa réputation d'ancien Orateur de la Chambre et de vieux routier de la Chambre des communes, écoutent toujours avec un vif intérêt toutes ses interventions à la télévision, sans doute avec un intérêt plus vif que lorsque le ministre du Travail y prend la parole.

**L'hon. M. Lambert:** Je signalerais, monsieur l'Orateur ...

**L'hon. M. Mackasey:** Mais, ayant été lui-même Orateur de la Chambre, il devrait savoir qu'on ne doit pas interrompre celui qui parle. J'aimerais également ajouter que la prochaine fois qu'il me posera une question à la Chambre des communes, je me ferai le plus conciliant possible.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Étant maintenant l'Orateur, je dois interrompre le ministre, car la motion portant ajournement de la Chambre est censée avoir été adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à demain à deux heures de l'après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 25.)